



Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

NOTE D'ETAPE SUR L'EVALUATION AU 1^{er} Janvier 2011

DOSSIER : AP1_ n° HAP1

Intitulé du projet : Evaluation des Internats d'Excellence

Porteur du projet : Rectorat de Créteil

Evaluateur du projet : Ecole d'Economie de Paris – Laboratoire d'action contre la pauvreté (J-PAL)

1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

Les internats d'excellences offrent à ces élèves de milieux défavorisés l'occasion de développer leur potentiel scolaire grâce à une structure et un encadrement renforcés. L'objectif du projet d'évaluation, mené par l'Ecole d'Economie de Paris (EEP) en partenariat avec le rectorat de Créteil, est de mesurer les impacts des internats d'excellence sur les élèves qui en bénéficient et de les mettre en perspective avec les moyens supplémentaires déployés par élève dans le cadre de cette politique.

En ce qui concerne les bénéficiaires, l'évaluation s'attache en particulier à mesurer l'impact du dispositif des internats d'excellence sur les résultats scolaires, le comportement, le rapport à l'institution scolaire et les choix d'orientation des élèves internes. Mais l'évaluation s'interroge également sur les possibles répercussions du départ de l'élève interne sur la structure familiale, notamment sur les parcours scolaires du reste de la fratrie. Cette évaluation est donc susceptible d'apporter une contribution importante sur les mécanismes par lesquels le milieu social et familial, le groupe de pairs et l'encadrement scolaire agissent sur les résultats et la motivation des élèves.

En ce qui concerne la mesure du coût de cette politique, on essaiera de mesurer les moyens humains (enseignants, surveillants, CPE...) et matériels supplémentaires déployés par élève dans un internat d'excellence par rapport à un établissement classique.

Méthode

La méthode procède par comparaison des élèves en internat avec des élèves en moyenne semblables, notamment parce qu'ils étaient également candidats aux internats, mais scolarisés dans des établissements classiques. Une commission d'admission, représentant les établissements, le rectorat et l'inspection, se réunit au printemps pour examiner les candidatures pour la rentrée suivante. La commission commence par écarter les candidats qui ne répondent pas au profil (élèves motivés pour réussir et capable d'y parvenir mais qui doivent affronter des difficultés sociales et qui pourraient donc bénéficier d'un encadrement renforcé). Parmi ceux qui restent, elle identifie des dossiers très spécifiques qu'elle juge prioritaires. Il reste ensuite un ensemble de dossiers. Lorsque le nombre de dossiers excède le nombre de places restant à pourvoir dans le niveau considéré, les élèves auxquels on propose d'intégrer l'internat sont désignés par tirage au sort ; les autres sont placés sur liste d'attente, dans un ordre qui est également tiré au sort.

Ce principe assure l'existence de deux groupes d'élèves parfaitement comparables en moyenne, dans le groupe des élèves non-prioritaires : les uns vont bénéficier du dispositif, et les autres non. Le suivi comparé de ces deux groupes permet donc d'évaluer l'amélioration des résultats scolaires des internes, par rapport aux résultats qu'ils auraient eus s'ils n'avaient pas été admis à l'internat. Ce protocole permet de réaliser des comparaisons simples de populations : il est robuste et transparent.

Calendrier et mise en œuvre

L'évaluation est prévue pour s'étendre sur deux cohortes d'élèves : les cohortes ayant intégré un internat d'excellence en septembre 2009 et en septembre 2010. Pour la rentrée de septembre 2009, seul l'internat de Sourdun faisait face à un excès de candidats par rapport au nombre de places disponibles. Seul cet internat a donc été intégré dans l'évaluation pour l'année scolaire 2009-2010. En septembre 2010, en revanche, un nouvel internat d'excellence s'est ouvert à Cachan. Cet internat s'est trouvé en excès de candidatures pour certains niveaux: les internats de Cachan et Sourdun sont donc inclus dans l'évaluation pour l'année scolaire 2010-2011. Il en va de même de quelques autres places labellisées « internat d'excellence » sur l'académie de Créteil.

Une fois les cohortes constituées, commence un important travail de suivi, non seulement des élèves ayant intégré les internats d'excellence, mais aussi de l'ensemble des élèves du groupe témoin, qui servent de point de comparaison. Des tests de compétences scolaires et de motivation sont dispensés en fin d'année scolaire à ces deux groupes pendant 2 ans. Par ailleurs, une enquête est menée auprès de leurs familles.

L'évaluation porte donc sur deux cohortes d'élèves (entrés en internat en 2009 et en 2010) suivis pendant deux années scolaires (2009-2010/2010-2011 et 2010-2011/2011-2012 respectivement). Les effectifs concernés chaque année étant relativement modestes, seuls les résultats cumulés sur les deux cohortes d'élèves doivent permettre un diagnostic suffisamment fin de l'impact du dispositif. Par ailleurs, afin d'évaluer le dispositif une fois qu'il a eu le temps d'agir en profondeur sur les élèves, il est souhaitable d'attendre deux ans pour rendre publics les résultats. Ils ne seront donc disponibles qu'à l'automne 2012.

2. Etat d'avancement

Cette première année et demi d'évaluation a consisté en la réalisation des tirages au sort, la localisation des tous les élèves, la collecte des données administrative et la passation des tests de compétence et de motivation.

Constitution des cohortes expérimentales :

Lors de la première commission d'admission pour l'internat d'excellence de Sourdun (en mai 2009), 276 candidatures ont été reçues. La commission a jugé que plus de 70 d'entre elles ne remplissaient pas les critères d'éligibilité. Une première cohorte expérimentale de 198 élèves est donc constituée à partir des dossiers restant. A chaque niveau (4ème, 3ème et 2nde), cette cohorte a été ordonnée par tirage au sort, pour constituer des listes principales (élèves admis) et des listes d'attente. Les places disponibles ont ensuite été remplies en suivant ces listes. On a proposé l'internat d'excellence de Sourdun à 124 de ces élèves (certains directement, certains en descendant la liste d'attente) : ils constituent le groupe test ; les 74 autres constituent le groupe témoin.

Un processus similaire a eu lieu en mai 2010. Il a été rendu plus complexe par l'intégration de l'internat d'excellence de Cachan et de certaines places labellisées. Des élèves de la 6^{ème} à la 1^{ère} ont été intégrés à la population expérimentale. Un internat a été proposé à 147 d'entre eux, 98 étant dans le groupe témoin.

En cumulant ces deux cohortes, la population expérimentale atteint donc 443 élèves : 172 élèves dans le groupe témoin, et 271 dans le groupe test.

Sur cette base, il est possible de faire une première évaluation de la capacité qu'on aura à détecter statistiquement les effets de l'internat d'excellence. L'effet minimal pouvant être détecté statistiquement est de 35% d'un écart-type. Cela signifie que si l'on fait par

exemple l'hypothèse que 40% des élèves du groupe témoin obtiendront un baccalauréat général, il faudra que 55% des élèves du groupe test l'obtiennent pour qu'on puisse affirmer que cette différence est bien due au passage par l'internat d'excellence, et non pas à des aléas statistiques liés à l'analyse de populations relativement petites. Un tel effet est généralement considéré comme élevé, mais, pour avoir un point de comparaison, l'impact de la « mallette des parents » sur certains résultats atteint 30% d'écart-type, pour un traitement beaucoup moins intensif. Cet effet détectable, conforme à ce qui avait été estimé au démarrage de l'expérimentation, apparaît donc raisonnable au vu de l'importance des moyens mis en œuvre à travers la politique d'internats d'excellence.

Suivi des élèves:

1°) La localisation des élèves

Une difficulté majeure pour l'évaluation consiste à suivre les élèves du groupe témoin : ces élèves étaient déjà dispersés à travers l'académie de Créteil au moment de leur candidature, et ils se sont encore davantage dispersés depuis. Chaque année, le premier objectif est d'identifier les établissements dans lesquels ces élèves sont scolarisés. Si la majorité des établissements sont situés dans l'académie de Créteil, les académies de Versailles, Amiens et Lyon ont également été mises à contribution pour retrouver les élèves inscrits hors académie de Créteil.

Ce travail de reconstitution des parcours scolaire de l'ensemble des élèves de la population expérimentale a été le fruit d'une collaboration active des services statistiques du rectorat de Créteil et de l'ensemble des établissements actuels et précédents des élèves de la population expérimentale, dans le respect des dispositions légales sur le secret statistique. Nous avons également reçu le soutien actif de la Dgesco, pour les établissements ne relevant pas du rectorat de Créteil. Du fait des expulsions, des démissions et des déscolarisation ce travail se poursuit tout au long de l'année scolaire.

En 2009-2010, les élèves de la population expérimentale étaient scolarisés dans 58 établissements différents. En 2010-2011, ils sont dispersés dans 146 établissements. Nous avons localisé pratiquement tous les élèves, et pris contact directement avec la famille de certain d'entre ceux qui sont déscolarisés.

2°) Tests de compétences et de motivation scolaire

A la fin de chaque année scolaire, l'ensemble des élèves de la population expérimentale (groupes test et témoin) sont soumis à des tests standardisés de compétence et de motivation.

La partie cognitive des tests (mathématiques et français) a été conçue par la DEPP (Division d'évaluation de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale). En 2009-2010, la DEPP a conçu des tests de mathématiques et de français pour les niveaux 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde}. A l'automne 2010, nous avons analysé la qualité des items des tests. Pour tenir compte de ces analyses, ces 6 tests ont été modifiés en 2010-2011, en remplaçant les items faiblement corrélés au score global au test par d'autres items. En outre, 6 nouveaux tests ont été créés (français et maths en 6^{ème}, en 5^{ème} et en 1^{ère}) pour couvrir l'ensemble des niveaux des élèves de la population expérimentale. La création d'un test 1^{ère} a représenté une difficulté importante, notamment en mathématiques, puisque tous les élèves de la population expérimentale ne sont pas dans la même section, certains élèves étant en 1^{ère} S et d'autres en filière professionnelle. La DEPP a donc fourni un travail important pour concevoir une

épreuve adaptée aux connaissances de chacun et qui ne soit pas pour autant trop facile pour les élèves de filière scientifique.

Un questionnaire non-cognitif avait également été conçu en 2009-2010 par l'EEP. Au cours de l'année 2011, l'équipe de recherche de l'EEP s'est rendue à plusieurs réunions pour rencontrer des enseignants de Sourdun et de Cachan, pour comprendre les évolutions du fonctionnement des internats d'excellence liées à la montée en charge rapide du dispositif. Ces échanges ont permis d'enrichir considérablement le questionnaire non-cognitif. Beaucoup de nouvelles questions ont été incluses. Elles devraient permettre de mieux comparer les conditions de travail en classe des élèves en internat d'excellence à celles qui prévalent dans des établissements « classiques », la manière dont les élèves envisagent leur carrière professionnelle, leurs rapports avec leurs enseignants...

Les tests ont lieu en deux sessions d'une heure trente chacune composées respectivement d'une partie de mathématiques ou de français (1 heure), et d'un questionnaire d'une demi-heure visant à mesurer motivations et compétences non cognitives. Chaque élève passe les tests dans son établissement. De façon à rendre les conditions de passation comparables pour les élèves de Sourdun et pour les élèves d'autres établissements, les tests ont été conçus pour être passés sur ordinateur. L'ordre des items est déterminé aléatoirement pour chaque jeune, afin d'éviter que des élèves passant le test simultanément puissent s'influencer.

En 2010, des difficultés techniques ont néanmoins conduit à faire passer une partie des tests en version papier (13.85%). En 2011, nous avons travaillé avec les services informatique du rectorat pour résoudre au moins une partie de ces difficultés techniques a pu être résolue si bien que le taux de passation des tests en version papier devrait être moindre.

En 2009-2010, le taux de passation de ces tests a finalement été remarquablement élevé, grâce à l'engagement du recteur de l'académie de Créteil, à la mobilisation de tous à l'internat de Sourdun et dans les quelques 58 établissements où se trouvaient dispersés les autres élèves : il a atteint 92% dans le groupe témoin, et 96% dans le groupe de traitement. La passation des tests 2010-2011 est en cours et devrait s'étaler jusque mi-juin. Elle mobilise pendant 2 mois l'équivalent de 4 personnes à temps plein. 25% des élèves ont doré et déjà passé les deux tests, et sauf imprévu majeur on peut espérer un taux de passation sans doute un peu plus faible mais relativement proche de celui obtenu l'année dernière malgré le nombre beaucoup plus important d'élèves et d'établissement concernés.

3°) L'enquête auprès des parents

Le questionnaire de l'enquête auprès des parents a été conçu par l'EEP, et l'enquête a été confiée à une société d'enquête spécialisée. Le taux de réponse obtenu en 2009-2010 (plus de 82%) est globalement satisfaisant. Il est néanmoins plus élevé parmi les parents des enfants du groupe de test, ce qui pourrait créer un biais dans l'analyse. Cela semble être dû au fait que Sourdun a pu fournir à l'EEP un fichier parfaitement à jour des numéros de téléphone des parents des élèves, alors que l'EEP n'a par construction pas bénéficié d'un tel fichier pour les parents des élèves témoins et a dû se contenter d'informations plus anciennes. Cela pourrait aussi être dû au fait que les parents dont les enfants ont été reçus à Sourdun sont plus sensibles à une enquête concernant l'établissement scolaire actuel de leur(s) enfant(s). Pour minimiser le risque d'avoir des taux de réponse différents dans les deux groupes en 2010-2011, l'EEP n'utilisera pas les informations sur les numéros de téléphone des parents fournies par Sourdun.

Chiffrage du coût des internats d'excellence:

Le chiffrage du coût des internats est un élément important pour interpréter et relativiser les impacts éventuels des internats. Nous allons comparer un coût par élève dans les internats avec un coût par élève dans les établissements de la population témoin, qui constituent les bons points de comparaison. En effet, on ne devrait pas comparer le coût à un coût moyen ou même à un coût moyen dans l'éducation prioritaire en général.

Les données nécessaires au chiffrage des moyens supplémentaires déployés par élève seront fournies à l'EEP principalement par la DEEP en septembre 2011. Une extraction de la base « Relais » permettra aux chercheurs de l'EEP de comparer des ratios du type « Nombre d'enseignants (ou de surveillants et de CPE) par élève » en internat d'excellence et dans les établissements des élèves témoins. En outre, la DEEP fournira à l'EEP les données de l'enquête « Comptes financiers » pour tous les établissements des élèves de la population expérimentale ayant participé à cette enquête (à priori presque 90%), ce qui permettra de calculer un coût de fonctionnement de ces établissements (chauffage, cantine, manuels scolaires...) par élève et de le comparer au coût de fonctionnement par élève en internat d'excellence. Nous tenterons de compléter les 10% manquants dans cette base par une enquête directe.

CERTIFICAT : (ne fera pas l'objet d'une publication)

Je soussigné, Marc Gurgand., responsable de la structure évaluatrice du projet AP1_n° HAP1, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : 19 mai 2011

Signature :

